

Initiatives ministérielles

la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique.

M. Vanclief: Vous nous avez oubliés. Nous avons apporté notre contribution.

M. Cardiff: Oui. Monsieur le Président, je tiens à dire aussi à tous les partis représentés à la Chambre que nous les remercions pour la collaboration qu'ils nous ont accordée. Ils reconnaissent l'importance de ce projet de loi et la nécessité de le promulguer au plus tôt.

On a dit beaucoup de choses au sujet du projet de loi. On nous a accusés de vouloir le faire adopter à la hâte par la Chambre des communes. Je le répète, compte tenu du calendrier et des consultations tenues auprès des producteurs de tout le pays, les 19 producteurs siégeant à ce comité devraient être vraiment très fiers de ce projet de loi, car si on en est là aujourd'hui, c'est beaucoup grâce à eux.

Il nous incombe maintenant d'adopter rapidement le projet de loi C-98, de sorte que le Sénat puisse l'étudier. C'est la première fois depuis longtemps que les agriculteurs et les producteurs du Canada bénéficient d'un projet de loi aussi important et aussi complet, qui leur offre la sécurité à long terme et des programmes sur lesquels ils pourront compter.

Nous souhaiterions que davantage de provinces offrent le compte de stabilisation du revenu net, car nous estimons que le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net vont de pair et offrent ensemble une bien plus grande sécurité dans l'économie agricole.

Je vais terminer en demandant à mes collègues de bien vouloir adopter rapidement ce projet de loi, car il est absolument nécessaire et les producteurs attendent qu'il entre en vigueur.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-98 sur la protection du revenu des producteurs agricoles. Il s'agit d'une mesure législative extrêmement importante.

Malheureusement, elle ne dit pas exactement quelle forme prendra la protection offerte aux producteurs agricoles. Elle crée plutôt un cadre qui donne au gouvernement fédéral la possibilité de conclure des ententes avec les provinces et les groupes de producteurs. De ce point de vue-là, je crois qu'elle circonvient carrément le Parlement et empêche qu'un débat normal ait lieu sur les

modalités précises de la stabilisation du revenu des producteurs.

Ce que propose le projet de loi, à savoir le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net ainsi que les ententes spéciales, a de bonnes chances de donner des résultats.

Je doute fort cependant que les ententes qui seront conclues existeront encore dans trois ou quatre ans d'ici. Je crois qu'une révision en profondeur s'imposera alors.

Je crois que les producteurs se demandent si le gouvernement prend cette mesure législative bien au sérieux. Certains d'entre eux sont d'avis que beaucoup d'argent sera versé en 1992 et 1993 parce qu'on sera alors en période électorale. Par la suite, il y en aura très peu à cause de la structure et de la nature des arrangements. Il est impossible de prédire pour le moment si le régime universel et le CSRN survivront.

Le facteur déterminant est le fait que les producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux se trouvent dans une situation si désespérée qu'ils ont besoin de toute l'aide que les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent leur donner dès maintenant.

D'après les prévisions, le revenu agricole net va baisser de 54 p. 100 cette année, passant de quatre milliards de dollars environ à 2 milliards. C'est une industrie dont les ventes au détail rapportent environ 45 milliards de dollars, mais qui ne vaut que 22 milliards au départ de la ferme. Sur ces 22 milliards de dollars, un montant de seulement deux milliards de dollars correspond au revenu agricole net. Le ministère de l'Agriculture n'a pas de revenu agricole net estimatif, cette année, pour des provinces comme la Saskatchewan et le Manitoba.

La situation est extrêmement pénible. Des agriculteurs sont forcés de s'inscrire au régime universel cette année, parce qu'ils ne seront pas informés du prix initial du grain avant la fin juillet. À l'échelle mondiale, le prix à la production de blé pourra être aussi bas que 90 ou 95 \$ la tonne, c'est-à-dire plus bas qu'il ne l'a été en termes réels depuis les années 1930. La situation est tellement désespérée que les agriculteurs ont l'impression de n'avoir absolument aucun choix.

Comptant parmi les trois formes d'aide, le régime universel et le CSRN ont pour but de stabiliser les revenus agricoles et d'établir un équilibre d'une année à l'autre. Quant au comité spécial d'intervention, aux dispositions spéciales ou aux paiements d'appoint qui sont proposés, le gouvernement a perdu toute crédibilité parce qu'il n'a fait aucune annonce. Or, nous voici à la fin